# COMPTE RENDU
# CONSEIL MUNICIPAL
# Séance du 30 Juin 2025

---

PRESENTS : MM. Bruno AYCARD, Monsieur Roger ANOT, Marie-Martine XICLUNA, Jean-Luc VITRANT, Sylviane BOURBAO, René MORETTI, Christian TURCHESCHI, Chantal SILVA, Guy FARCE, Marie-Claude FAUVRE, Maryse PERRIN, Christelle MINETTO-MALABRY, et Jean-Baptiste LEDOUX.

ABSENTS/EXCUSES : Olivier GARRIGUES (a donné procuration à Bruno AYCARD), Fabien FRECH, Magali REYNIER (a donné procuration à Roger ANOT), Thierry TEISSEIRE (a donné procuration à Marie-Martine XICLUNA), Amélie VOISIN, Aurore OVION.

---

A 19h00, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Après avoir salué l'ensemble des membres présents du conseil municipal et une fois l'appel des participants terminé, Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler concernant le compte rendu du conseil municipal précédent. Puis il déclare la séance ouverte pour débattre des sujets prévus à l'ordre du jour.

Préalablement, en application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Jean-Baptiste LEDOUX a été choisi comme secrétaire de séance.

Monsieur Bruno AYCARD rappelle l'ordre du jour de ce conseil :

I – Approbation de la modification des tarifs de la garderie périscolaire

II – Demande de subvention au titre du Fonds des Initiatives Cantonales (Axe 1) pour des travaux de climatisation de l'école des Tanneries

III – Demande de subvention au titre du Fonds des Initiatives Cantonales (Axe 1) pour des travaux de voirie

IV – Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour les travaux de rénovation des vitraux de l'église

V – Délégation de signature pour la délivrance du permis de construire pour la rénovation des vitraux de l'église

VI – Modification du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

VII – Modification de l'Indemnité Spéciale de Fonctions et d'Engagement (ISFE)

VIII – Approbation de l'avenant n°1 à la convention de la délégation de maîtrise d'ouvrage de la CCVG pour les travaux de réhabilitation de la rue des Bastides

IX – Approbation de la nouvelle composition du Conseil Communautaire

X – Fixation du tarif 2025 de la Redevance d'Occupation du Domaine Public du réseau de transport et distribution d'électricité

XI – Approbation de la convention relative à l'accès et l'intervention des bénévoles RCSC-CCFF sur des communes limitrophes

XII – Adoption des décisions municipales

XIII – Questions diverses

## I – Approbation de la modification des tarifs de la garderie périscolaire

Dans un souci d'harmonisation des tarifs et afin d'assurer une meilleure cohérence entre les différents créneaux d'accueil, une légère révision tarifaire sera appliquée à partir de la rentrée 2025/2026. Cette évolution concerne uniquement :

- le créneau de 16h30 à 18h30 pour l'école maternelle
- le créneau de 16h30 à 17h45 pour l'école élémentaire

Le tarif passera de 2,20 € à 2,50 €.
Les autres créneaux et tarifs restent inchangés.

| ECOLE MATERNELLE | | |
|---|---|---|
| **Horaire** | 7H30 à 8H30 | 16H30 à 18H30 |
| **Tarif unique** | 1,50 € | **2,20 € → 2,50 €** |

| ECOLE ELEMENTAIRE | | | |
|---|---|---|---|
| **Encadrement** | Garderie Périscolaire | Etude Dirigée | Garderie Périscolaire |
| **Horaire** | 7H30 à 8H30 | 16H30 à 17H45 | 17H45 à 18H30 |
| **Tarif unique** | 1,50 € | **2,20 € → 2,50 €** | 0,50 € |

Approbation à l'unanimité.

## II – Demande de subvention au titre du Fonds des Initiatives Cantonales (Axe 1) pour des travaux de climatisation de l'école des Tanneries

La commune doit entreprendre des travaux de climatisation dans un local technique de l'école afin de le mettre en conformité avec les normes en vigueur. Cette intervention est nécessaire pour garantir des conditions de travail décentes au personnel amené à y intervenir, notamment en période de fortes chaleurs. Le montant des travaux s'élève à 5 452,00 € HT. Il est proposé de solliciter l'aide du Département au titre du Fonds d'Initiative Cantonale (Axe 1) à hauteur de 80%, c'est-à-dire 4 361,60 €.

Approbation à l'unanimité.

## III – Demande de subvention au titre du Fonds des Initiatives Cantonales (Axe 1) pour des travaux de voirie

La commune prévoit d'aménager une surlargeur sur le chemin de la Colle afin de faciliter le croisement des véhicules. Cette intervention vise à améliorer la circulation et à renforcer la sécurité des usagers. Le montant des travaux s'élève à 4 818,60 € HT. Il est proposé de solliciter l'aide du Département au titre du Fonds d'Initiative Cantonale (Axe 1) à hauteur de 80%, c'est-à-dire 3 854,88 €.

Approbation à l'unanimité.

## IV – Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour les travaux de rénovation des vitraux de l'église

La commune sollicite une subvention auprès de la DRAC afin de financer les travaux de rénovation des vitraux de l'église de l'Assomption. Ces vitraux, éléments patrimoniaux remarquables, nécessitent une restauration urgente pour préserver leur intégrité et garantir la mise en valeur de ce lieu emblématique.

Le plan de financement s'établit comme tel :

| | Montant | Taux de financement |
|---|---|---|
| Conseil Départemental | 16 627,59 € | 20% |
| DRAC | 16 627,59 € | 20% |
| CCVG | 24 941,37 € | 30% |
| Autofinancement | 24 941,37 € | 30% |
| **Total** | 83 137,93 € | 100% |

Approbation à l'unanimité.

## V – Délégation de signature pour la délivrance du permis de construire pour la rénovation des vitraux de l'église

La commune est maître d'ouvrage de l'église pour laquelle la restauration des vitraux nécessite un permis de construire. Conformément au principe d'impartialité administrative, le maire ne peut signer lui-même l'arrêté autorisant un projet porté par la commune, pour éviter tout conflit d'intérêts.

Il est donc nécessaire de déléguer expressément cette signature à un adjoint ou un conseiller municipal par une délibération du conseil municipal, conformément à l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales.

Approbation à l'unanimité.

## VI – Modification du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

La commune de Belgentier a instauré le RIFSEEP en 2018, et l'a adapté au fil du temps. Une nouvelle modification est envisagée pour s'aligner sur la loi du 14 février 2025. Cette loi réduit l'indemnisation en cas de congé maladie ordinaire à 90 % du traitement pendant les trois premiers mois.

Jusqu'alors, la part IFSE de l'indemnité était suspendue après 15 jours d'absence. Dorénavant, la commune doit aligner l'IFSE à hauteur du traitement perçu.

Approbation à l'unanimité.

## VII – Modification de l'Indemnité Spéciale de Fonctions et d'Engagement (ISFE)

Il s'agit des mêmes dispositions que pour la questions précédente, transposées au régime spécifique de la Police Municipale.

Approbation à l'unanimité.

## VIII – Approbation de l'avenant n°1 à la convention de la délégation de maîtrise d'ouvrage de la CCVG pour les travaux de réhabilitation de la rue des Bastides

Dans le cadre des travaux engagés rue des Bastides, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avait été signée entre la commune et la CCVG pour un montant initial de 12 000 €.

Cependant, en raison d'un ajustement nécessaire en cours de chantier, le montant total des travaux s'élève finalement à 14 600 €. L'avenant n°1 à cette convention permet d'acter ce dépassement et de porter la participation de la CCVG à hauteur de cette nouvelle estimation.

Approbation à l'unanimité.

## IX – Approbation de la nouvelle composition du Conseil Communautaire

La composition du conseil communautaire de la CCVG doit être révisée pour les élections municipales de 2026, en tenant compte de la population des communes membres.

Un accord sur le nombre total de sièges 37 et leur répartition a été trouvé lors du bureau communautaire du 24 avril 2025. La commune conserve ses 3 élus.

La nouvelle organisation est la suivante :

| **Commune** | **Nombre de sièges** |
|---|---|
| Solliès-Pont | 13 |
| La Farlède | 11 |
| Solliès-Toucas | 7 |
| Solliès-Ville | 3 |
| Belgentier | 3 |
| ***Total : conseil communautaire de la Vallée du Gapeau*** | ***37*** |

Approbation à l'unanimité.

## X – Fixation du tarif 2025 de la Redevance d'Occupation du Domaine Public du réseau de transport et distribution d'électricité

La commune perçoit chaque année de la part d'ENEDIS une Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les ouvrages de transport et de distribution d'électricité dont le montant est actualisé annuellement. Pour 2025, ce montant est arrêté à 369 €.

Approbation à l'unanimité.

**XI – Approbation de la convention relative à l'accès et l'intervention des bénévoles RCSC-CCFF sur des communes limitrophes**

Il est nécessaire d'adopter une convention ayant pour objet de définir les principes et modalités d'intervention de la Réserve Communale de Sécurité Civile – Comité Communal Feux de Forêt (RCSC-CCFF) sur le territoire des communes limitrophes.

Cette convention encadre les missions menées dans le cadre de la coopération intercommunale en matière de prévention et de sécurité.

Approbation à l'unanimité.

**XII – Adoption des décisions municipales**

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions par le Maire dans le cadre de ses délégations prévues à l'article L2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités territoriales).

Approbation à l'unanimité.

**Questions diverses :**

Monsieur le Maire informe de l'avancement des travaux programmés sur la commune : les travaux de voirie du Chemin de la Colle, du Chemin de Camp Long et de la Place Gabriel Péri sont terminés. L'installation du réseau fibré de la commune est en cours et sera terminé vers la mi-juillet.
Ensuite le Maire communique les dates des principales festivités de l'été :

- 7 juillet : Chorale à l'église
- 9 juillet : concert de Aïoli au Parc Peiresc
- 13 juillet : traditionnelle soupe au pistou sur la Place Granet
- 13 août : concert de Voix Départementale au Parc Peiresc
- 15 Août : traditionnel aïoli sous les platanes

M. Jean-Luc VITRANT demande si l'extension du vestiaire du stade de football a fait l'objet d'une inauguration. Le Maire lui répond que non et que cela relève de la compétence de la CCVG.

Mme Marie-Claude FAUVRE suggère l'installation d'une bâche décorée sur le rideau métallique de l'ancien bar au centre du village. Le Maire répond qu'il va étudier la question.

L'ordre du jour ainsi que les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 19h45.

MAIRIE DE BELGENTIER (VAR)